

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA DROME**  
**COMMUNE DE JAILLANS**

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

L'an deux mil VINGT DEUX le 17 OCTOBRE à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. FOURNAT JEAN-NOËL, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12    Votants : 15

Date de la convocation : 11/10/2022

**Présents :** FOURNAT Jean-Noël, VALLA Christophe, DE ROSSI Virginie, DILLESEGER Sylvain, VINCENT Annick, DUMARCHE Olivier, MUNIER Daniel, BOUVERON Grégory, ROYER Fabrice, BELLE Christine, SERRET Lorane, BONNET Alain

**Secrétaire de séance :** M. DILLESEGER Sylvain

**ABSENTS EXCUSES :**

M. BABIN Gêrôme ayant donné pouvoir à M. FOURNAT Jean-Noël

Mme PRUVOST Brigitte ayant donné pouvoir à M. VALLA Christophe

Mme HAFSOUNI Marjory ayant donné pouvoir à M. DUMARCHE Olivier

**2022-43 TARIFS FRAIS ANNEXES SALLES DE LOCATIONS (« Henri Maret » et « Patronage »)**

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour les associations communales/Intercommunales/autres qui utilisent les salles communales à titre gracieux, afin de compenser les frais annexes (entretien, électricité, chauffage...)

**Où l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés**

- **DECIDE** de fixer les tarifs à :  
**SALLE « Henri Maret » :** Hiver 50 €  
Eté 30 €

**SALLE « Patronage » :** Hiver 30 €  
Eté 20 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Résultat du vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Jaillans, le 17 octobre 2022

Le Maire

M. FOURNAT Jean-Noël

